



Appel du Bureau National du SNUDI-FO des 21 et 22 octobre 2021

S'organiser pour l'abrogation de la loi Rilhac, l'abandon de l'expérimentation Macron-Blanquer à Marseille et la satisfaction de toutes les revendications

Avec son Grenelle, le ministre entend s'en prendre au fonctionnement des écoles en instaurant un « management » digne des entreprises privées : RH de proximité, renforcement de l'accompagnement PPCR, évaluation d'écoles (auto-évaluation et évaluation externe), part variable en REP+, formation par les pairs (constellations), fusion des corps d'inspection, engagement des conseillers pédagogiques de circonscriptions (CPC) dans des fonctions « d'encadrement » et des maîtres formateurs (PEMF) dans des fonctions d'accompagnement des titulaires, gestion des remplaçants confiée à des start-up privées, plus de 250 postes à profil au mouvement interdépartemental...

Ce basculement prend une forme particulière dans le premier degré avec une offensive sur la direction d'école qui entend ainsi modifier radicalement la structure de l'École à travers la loi Rilhac, encore aggravée par l'expérimentation Macron-Blanquer à Marseille.

Abrogation de la loi Rilhac !

La loi Rilhac mettrait en place une délégation de compétences de l'autorité académique envers les directeurs et accorderait à ces derniers une autorité fonctionnelle. L'objectif est clair : il s'agit de faire du directeur un supérieur hiérarchique en l'associant à l'évaluation PPCR des autres enseignants, en prenant en compte son avis pour le recrutement des personnels de l'école, en lui faisant prendre en charge des tâches actuellement dévolues aux IEN dont les missions seraient modifiées avec la fusion...

Parallèlement, la loi Rilhac modifie totalement les prérogatives du conseil d'école. En effet, le conseil d'école n'avait jusqu'à présent qu'un rôle consultatif. Le directeur devrait maintenant « *entériner les décisions qui y sont prises et les mettre en œuvre* » (article 1), devenant ainsi l'employé d'un conseil d'école d'un nouveau type. Ce faisant les écoles, et donc le directeur, se retrouveraient sous une tutelle de plus en plus importante des mairies.

Le SNUDI-FO réaffirme sa revendication d'abrogation de la loi Rilhac !

Retrait de l'expérimentation Macron-Blanquer à Marseille comme ailleurs !

Macron, dans son discours, a indiqué que « *les projets d'apprentissage, les rythmes scolaires, les récréations, la durée des cours, les façons d'enseigner* » seront à « *définir avec les élus et les associations* ». Le dispositif prévoit que le directeur serait responsable de recruter les enseignants de l'école, mais aussi de décider de fonctionnements et de rythmes scolaires propres à son école, sous la pression des acteurs extrascolaires.

Ce seraient donc 50 écoles qui seraient désignées pour mettre en œuvre 50 expérimentations dérogatoires au statut national.

Avec ce dispositif, le président Macron entend généraliser et aggraver la logique de territorialisation et de casse des statuts déjà contenue dans les cités éducatives dont le SNUDI-FO demande l'abandon.

La résistance s'organise !

Le BN du SNUDI-FO se félicite de la résistance que ces annonces suscitent chez les personnels.

Ainsi, dans une déclaration commune, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT, SUD et le SE-UNSA des Bouches-du-Rhône demandent l'abandon de l'expérimentation Macron-Blanquer, exigence qui a été réaffirmée lors du rassemblement organisé par la FNEC FP-FO, la FSU la CGT et SUD à l'occasion du retour du président Macron à Marseille.

Avec sa fédération la FNEC FP-FO, le BN du SNUDI-FO soutient ces initiatives et prises de position, comme il soutient le refus de plus de 100 écoles de Marseille de rentrer dans cette expérimentation. Pour le BN du SNUDI-FO, ce refus est un point d'appui. Il démontre la volonté des personnels de faire échec à cette expérimentation.

Le SNUDI-FO appelle à amplifier cette campagne de motions pour exiger l'abandon immédiat de l'expérimentation Macron-Blanquer. Nous n'en voulons ni à Marseille, ni ailleurs !

Le BN du SNUDI-FO se félicite de la mobilisation des enseignants de Villejuif dans l'unité avec leurs syndicats SNUDI FO, SNUIPP-FSU, CGT, CNT et SUD qui ont contraint le maire de la Ville à abandonner son projet de cité éducative.

Le BN du SNUDI-FO se félicite également de la résistance qui s'exprime dans le second degré à travers des motions et prises de position ou des rassemblements comme le 20 octobre à Nantes, le 10 novembre à Tours et le 17 novembre à Lyon avec la FNEC FP-FO, le SNES-FSU, la CGT et SUD contre la casse du Baccalauréat national et la mise en place du Projet Local d'Évaluation. A travers ces mesures, ce sont la liberté pédagogique des tous les enseignants et l'existence même de programmes nationaux qui sont menacées.

Construisons et amplifions le rapport de force !

Après la journée de grève interprofessionnelle du 5 octobre, la question de la construction du rapport de force interprofessionnel pour stopper les attaques du gouvernement reste totalement d'actualité.

La mobilisation des AESH, qui se sont organisés pour leurs revendications, qui ont constitué des comités départementaux avec les syndicats qui le souhaitent, qui ont organisé une convention nationale, dans laquelle la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO ont pris toute leur place, a abouti à une manifestation d'ampleur nationale à Paris le 19 octobre. Pour le BN du SNUDI-FO, les AESH montrent la voie !

Avec sa fédération la FNEC FP-FO, le BN du SNUDI-FO considère que l'heure est à l'organisation de réunions de personnels, à la multiplication des motions d'école, à la préparation d'assemblées générales avec des délégués d'école, de secteurs, pour établir et réaffirmer les revendications, en premier lieu l'abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron, et décider des initiatives pour les faire aboutir. Les élaborations de motions dans les réunions syndicales, de motions d'école sont autant de points d'appui pour construire le rapport de force, si possible intersyndical. La question de la grève, de la grève pour gagner, est posée.

Le BN du SNUDI-FO appelle tous les personnels du 1^{er} degré à être partie prenante de cette campagne.

Montreuil, le 22 octobre 2021